

Appel à Manifestation d'Intérêt Paris Region Digital Events 2017

1. Contexte et objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

La Région Ile-de-France accorde une importance stratégique au secteur du numérique qui, dans sa diversité, constitue un levier majeur d'innovation, de développement économique et de création d'emplois.

En 2017, la Région souhaite renforcer l'offre d'événements de dimension nationale voire internationale dans les secteurs liés au numérique, avec un point d'orgue en juin 2017, dans le cadre d'une **semaine du numérique**, à l'occasion notamment des événements Viva Technology et Futur en Seine.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à susciter et valoriser, au travers d'un label « **Paris Region Digital Events** », des événements et manifestations liés au numérique (festivals, salons, conférences, ...). A destination des entreprises, ces opérations auront une dimension nationale voire internationale.

Les projets candidats, qui doivent se tenir au cours de l'année 2017 ou venir conforter la semaine du numérique de juin 2017, pourront bénéficier le cas échéant d'un soutien financier de la Région.

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, il s'agit pour la Région :

- d'offrir des opportunités de développement et de visibilité aux talents et entreprises franciliennes du numérique ;
- de faire rayonner les atouts de la filière numérique francilienne au plan international ;
- de sensibiliser les dirigeants aux enjeux de la transformation numérique ;
- de structurer une offre "Paris Region Digital Events" tout au long de l'année, avec un focus en juin, autour d'événements numériques labélisés qui bénéficieront de relais de communication renforcés de la part de la Région et de ses partenaires.

2. Candidatures

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux :

- associations et fondations franciliennes ;
- établissements publics ou groupements d'établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, localisés en Île-de-France ;
- entreprises uniquement dans le cadre de la candidature à la labellisation « Paris Region Digital Events » (sans demande de financement).

3. Critères d'éligibilité

- La manifestation doit se tenir sur le territoire francilien.
- La manifestation doit concerner les usages, services, contenus, technologies, pratiques numériques.

- La manifestation doit s'adresser prioritairement aux entreprises.
- La manifestation doit avoir de façon privilégiée, une dimension nationale voire internationale.

4. Critères de sélection

Les dossiers seront examinés par un jury et sélectionnés en fonction des critères suivants :

- La visibilité, et le caractère national voire international de la manifestation, mesurés, notamment, par le pourcentage d'intervenants étrangers, la langue de communication, le cas échéant, les articles de presse des années précédentes, le plan media, les partenaires etc...
- La pertinence et l'actualité ou l'importance stratégique de la thématique,
- Le soutien, voire l'implication et/ou le pilotage d'un représentant d'écosystème constitué (pôle, cluster, entreprises, association etc...),
- Le nombre de personnes attendues,
- Dans le cas d'une demande de subvention, la solidité du plan de financement et l'implication financière de sponsors privés, éligibilité et caractère raisonnable des dépenses.

5. Soutien régional

En fonction des bénéficiaires, des projets, ou des partenariats proposés, les projets retenus pourront bénéficier :

- d'une labellisation « Paris Region Digital Event » avec une communication régionale dédiée à la visibilité de ce label,
- d'une subvention. Le montant d'intervention maximum est de 350 000 € par événement, dans les limites de 30 % maximum du financement global des dépenses éligibles. Les dépenses éligibles sont les **dépenses de fonctionnement strictement liées à l'organisation de l'évènement** : frais de personnel (hors établissements publics), location de surface, communication, prestataires...

6. Dépôt du dossier

Ne seront examinés par le jury de sélection que les dossiers de candidature complets dont la manifestation se déroulera entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 décembre 2017.

Le dossier de candidature devra être transmis, avant le 06 janvier 2017 – 17h - sur la plateforme des aides régionale de la Région Ile de France permettant le dépôt de dossiers de demande de subvention dématérialisés : <https://par.iledefrance.fr>.

7. Calendrier

- Dépôt des dossiers : 6 janvier 2017
- Vote en Commission Permanente sur proposition du jury : mars 2017

8. Obligations du bénéficiaire en matière de communication

Le financement de la Région Ile-de-France implique impérativement les obligations suivantes en matière de communication :

- apposition du logo de la Région sur l'ensemble des documents de communication et ce, dès que la décision de soutien aura été officiellement notifiée ;
- mention du concours financier de la Région à l'occasion de toute communication écrite ou orale (programmes, affiches, actes, documents remis aux participants, articles, interviews...);
- intervention orale d'un représentant du Conseil régional aux cérémonies officielles d'ouverture et/ou de clôture, ainsi qu'aux communiqués et conférences de presse ;
- insertion de documents de présentation de la politique de la Région en matière d'innovation et de développement économique dans les documents distribués aux participants.

9. Obligations du bénéficiaire en matière d'embauche de stagiaires

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à accueillir au sein de sa structure au moins un stagiaire pour une durée de 2 mois minimum (deux pour une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, trois pour une subvention d'un montant supérieur à 100 000 €).